

Opco EP signe sa Convention d'objectifs et de moyens 2026-2028 : un engagement renouvelé au service des entreprises de proximité et de leurs salariés

L'Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité (Opco EP) signe, le 28 juillet 2026, sa Convention d'objectifs et de moyens (COM) 2026–2028 avec l'État, représenté par le ministère du Travail. Approuvées par le Conseil d'administration d'Opco EP, les orientations stratégiques qui structurent cette convention s'inscrivent dans un contexte budgétaire resserré, marqué par un effort d'économies demandé à l'ensemble des opérateurs de compétences. Malgré cette contrainte, Opco EP poursuit son ambition d'accompagner les entreprises de proximité face aux transitions démographique, numérique et écologique qui transforment leurs métiers et les besoins en compétences. Cette convention renforce également les dispositifs de contrôle, de prévention et de lutte contre la fraude afin de garantir le bon usage des fonds.

Un cadre stratégique centré sur les publics prioritaires

En 2025, Opco EP a accompagné le développement des compétences de 2,5 millions de salariés et soutenu plus de 182 933 contrats d'alternance. La COM 2026-2028 s'appuie sur ces résultats pour structurer son action autour de sept axes, dont six communs à l'ensemble des OPCO. Le septième axe traduit les engagements spécifiques d'Opco EP au regard de sa stratégie.

Les six axes communs sont les suivants :

1. Développement, sécurisation et qualité de l'apprentissage ;
2. Accompagnement des TPME et accès équitable à la formation ;
3. Anticipation des transitions écologique et numérique ;
4. Sécurisation des parcours professionnels ;
5. Efficience, qualité de gestion, maîtrise des risques et systèmes d'information ;
6. Sécurisation financière, contrôles et lutte contre la fraude.

Le septième axe, propre à l'Opco EP, s'articule autour de quatre indicateurs :

- L'accès à la formation des salariés expérimentés (50 ans et plus), Opco EP s'engage à structurer un suivi de l'accès à la formation de ce public selon leur poids effectif dans l'entreprise et selon la taille de l'entreprise, tout en valorisant ces analyses auprès des branches professionnelle afin d'éclairer les politiques de formation et de transmission des compétences.
- L'égalité professionnelle femmes-hommes, pour laquelle Opco EP s'engage à déployer un suivi régulier des écarts d'accès à la formation entre les femmes et les hommes, et à mettre à disposition des branches professionnelles les indicateurs

permettant d'apprécier les conditions d'accès comparées des femmes et des hommes à la formation, en vue d'éclairer les dynamiques d'égalité professionnelle.

- L'alternance et sécurisation des parcours, un sujet de fond pour l'Opco EP avec de nombreux dispositifs mis en place ces dernières années, pour renforcer la prévention des ruptures et la sécurisation des parcours d'apprentissage, et mobiliser, le cas échéant, des actions d'accompagnement des entreprises et des CFA, notamment dans les secteurs et niveaux de qualification les plus exposés.
- Les expérimentations, pour lesquelles Opco EP s'engage à recenser et suivre les expérimentations conduites au niveau national et territorial et en analyser les enseignements afin d'éclairer les conditions de leur éventuel déploiement à plus large échelle.

À travers cette nouvelle Convention d'objectifs et de moyens, Opco EP réaffirme son engagement en faveur d'une politique de développement des compétences plus inclusive et adaptée aux évolutions du monde du travail. En s'appuyant sur ces priorités, l'opérateur entend accompagner durablement ses bénéficiaires, branches, entreprises comme salariés, face aux grandes transitions économiques, technologiques, sociétales qui redéfinissent le monde du travail.

Un opérateur ancré dans les territoires et engagé en faveur du bon usage des fonds de formation

La dimension territoriale constitue l'un des piliers de cette nouvelle convention. L'articulation entre branches professionnelles et territoires, portée notamment par les Commissions Paritaires Régionales, permet d'adapter les réponses aux réalités locales des entreprises et des salariés, au plus près des bassins d'activité.

Cette convention réaffirme également l'engagement structurant d'Opco EP en faveur du bon usage des fonds de la formation professionnelle : qualité des actions financées, sécurisation des parcours et utilisation rigoureuse des ressources, dans un contexte de budget contraint. Elle renforce à ce titre les dispositifs de contrôle, de prévention et de lutte contre la fraude afin de sécuriser les financements, d'en garantir la bonne utilisation et de préserver la confiance dans le système de formation professionnelle et d'alternance.

*« Cette convention d'objectifs et de moyens marque une nouvelle étape dans la structuration de notre action au service des branches, des entreprises et des salariés. Elle nous permet d'affirmer clairement nos priorités et de renforcer notre capacité à agir avec cohérence et efficacité pour les trois prochaines années. », déclare **Céline Schwebel, Présidente d'Opco EP.***

*« En négociant des orientations stratégiques qui tiennent compte des réductions budgétaires fixées par l'État, nous nous engageons dans une démarche nous permettant de répondre au plus près des réalités des entreprises de proximité et des salariés, dans un contexte de transformation profonde du monde du travail. », souligne **Aline Mougnot, Vice-présidente d'Opco EP.***

À propos de l'Opco des Entreprises de Proximité

L'Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité (Opco EP) est l'un des principaux acteurs de l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Il accompagne au quotidien plus de 442 700 TPE-PME du champ de l'artisanat, des services de proximité, du cadre de vie et des professions libérales (*54 branches professionnelles et l'interprofession*) pour faire grandir les compétences de leurs 2,5 millions de salariés.

S'appuyant sur son maillage territorial (*80 implantations en métropole et en Outre-mer*), Opco EP agit au plus près des bassins d'activité pour répondre aux besoins et aux préoccupations des entreprises de proximité à chaque étape de leur croissance, à chaque défi lié aux transitions, en s'appuyant sur le capital humain.

Ses actions se matérialisent par la gestion des ressources financières de la formation et de l'alternance, le déploiement d'un accompagnement humain sur-mesure en matière de ressources humaines et de RSE, la promotion de l'alternance et la création de certifications professionnelles. Éclaireur sur les mutations de l'emploi, Opco EP conduit également une mission d'observation afin de permettre aux branches, aux entreprises et aux salariés d'anticiper les transformations à venir.

Retrouvez toute l'actualité Opco EP sur : [OpcoEP.fr](https://www.opcoep.fr) - [Linkedin](#)

Contacts presse Opco EP

- Lauriane Merlini, communication corporate : 06 16 12 89 82 - lauriane.merlini@opcoep.fr
- Agence Proches, Mélanie Farge, Directrice de clientèle : 07 63 13 42 10 - opcoep@agenceproches.com